



Sommaire

- 1 > Voici venu le temps des rires et des ...
Non, pas tout à fait :
c'est le temps des ... examens
- 2 > Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme
Respect des professeurs et des instances consultatives :
nouvel épisode édifiant !
- 3 > Le Contrôle en Cours de Formation dans les spécialités techniques rares :
première étape vers la mort d'un diplôme ?
- 4 > L'informatique :
outil et objet d'enseignement en lycée professionnel tertiaire
L'enseignement de l'économie en lycée contre un nouveau type de fracture sociale
Appel à candidature pour siéger en CPC
- 5 > En direct des CPC

Voici venu le temps des rires et des ... Non, pas tout à fait : c'est le temps des ... examens

Avec le retour du mois de mai – que nous ne pouvons pas qualifier de " joli " cette année pour cause de températures sibériennes – voici revenu le temps des examens, où – c'est bien connu, " ... *les enseignants sont déjà en vacances puisqu'ils n'ont plus de classes* ". Evidemment, la plupart d'entre nous voient d'ores et déjà s'amorcer les convocations, qui aux épreuves pratiques de CAP, qui aux oraux de BTS, loin ou près de chez soi, avec en prime cette année la joie insigne d'essuyer les plâtres du nouvel outil informatique de saisie des frais. Autant dire que nous allons encore perdre un temps fou à saisir des informations multiples sur un logiciel soi-disant convivial qui n'aura qu'un mérite : celui de décourager les optimistes qui osent encore demander le remboursement de leurs frais et espérer être payés pour un travail effectué qu'il serait si judicieux de faire gratuitement tout au long de l'année en contrôle en cours de formation ! ...

Nous comptons sur vous pour nous faire connaître les bizarreries graves (erreurs dans les sujets, tricheries ...) ou cocasses (réponses incongrues, situations étranges ...) auxquelles vous serez confronté lors de cette nouvelle session d'examen, en attendant l'hypothétique reconquête totale du mois de juin. Et nous vous rappelons que toutes nos publications et lettres électroniques sont consultables sur nos sites internet nationaux et académiques.

D'ici là bon courage !

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement
professionnel et technologique

Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme

Focus sur l'électrotechnique et la réparations des carrosseries

Etat des lieux et paysage du baccalauréat professionnel avant la réforme 2009

Cet audit s'appuie en partie sur l'orientation des lauréats trois années après l'obtention du diplôme. Il fait un état des lieux des résultats de la formation pour les bac pro type " métier " (bac réparation des carrosseries) et pour les bac pro type " transversaux " (bac électrotechnique).

- Cette typologie reste discutable et fut d'ailleurs fortement " discutée " par tous. De même, les constats restent conditionnés à une étude sur une durée assez courte : trois ans. Ensuite, l'étude se refuse d'oublier l'importance d'éléments multiples conditionnant l'emploi : stratégies familiales, personnelles, conjonctures ... et empêchant toute généralisation.

- Selon la série concernée, une partie plus ou moins importante, mais toujours significative, des jeunes exerce des activités professionnelles qui ont peu de rapport avec le métier appris. En effet, il apparaît qu'en Bac pro EIE seuls 41 % des bacheliers professionnels, contre 54 % pour le Bac pro Carrossier, exercent des emplois dans la " cible " définie par les référentiels.

- De même, sur le marché du travail, parmi les deux branches, il convient de constater une importance inégale de la concurrence des formations de niveau V (cap/bep) et III (bts) dans les branches concernées. Ainsi, en électrotechnique, chacun de ces niveaux de diplômes correspond effectivement à une position donnée

dans les hiérarchies internes aux entreprises. Au contraire, en carrosserie, le bac pro ne correspond pas dans les entreprises à un poste véritablement distinct de celui auquel se destinent les sortants de niveau V qui est le niveau de référence aux yeux des employeurs. Dans ce cas précis, la qualité du carrossier passe par la répétition du geste ce qui explique la similitude des salaires entre CAP et Bac pro.

En conclusion et vu les limites de l'études, l'évaluation des effets de la réforme de la voie professionnelle sur le devenir des bacs pro ne peut qu'être esquissée. Elle peut s'appuyer sur la réduction concrète d'une année du cursus pour envisager en premier lieu une augmentation de son importance dans les filières de type " métier ". Mais elle peut également envisager une inflation des diplômes pour le type " transversal " si la qualité du bac pro est appréhendée différemment par les représentants des employeurs.

En bref, **la réforme peut avoir des conséquences entre autres sur la place du bac pro parmi les autres diplômes et donc influencer les conditions de recrutement des débutants.**

Gérard LENFANT
*Responsable SNALC/Fgaf pour les PLP
du Languedoc-Roussillon
Secrétaire départemental de l'Aude*

Respect des professeurs et des instances consultatives : nouvel épisode édifiant !

Dans l'éditorial de notre dernière lettre électronique, j'évoquais le **manque de respect du sommet de la hiérarchie de la rue de Grenelle dans les réunions des instances consultatives** et le fait que, sous prétexte d'urgence, le CIC avait suivi le CSE. Plus édifiant encore : **figurez-vous que désormais on n'attend plus le vote du CSE pour mettre en œuvre les formations des enseignants concernant les nouveaux référentiels d'examens !** Ainsi, la formation des professeurs de vente désignés par leur hiérarchie pour assurer le relais auprès de leurs collègues dans chaque établissement a-t-elle eu lieu fin avril pour le nouveau bac pro " accueil " (qui remplace le bac pro service) alors même que les textes n'avaient même pas été transmis aux membres du CSE !

N'est-ce pas là un nouvel affront aux représentants des enseignants comme des salariés ou des chefs d'entreprises qui s'investissent avec sérieux dans ces instances et une preuve supplémentaire du peu de cas qui est fait de toute concertation désormais ?

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Le Contrôle en Cours de Formation dans les spécialités techniques rares : première étape vers la mort d'un diplôme ?

Le passage des épreuves en Contrôle en Cours de Formation semble avoir tous les avantages pour notre institution et pour la plupart des parents d'élèves : meilleur suivi des élèves, une évaluation de l'étudiant exactement au moment opportun, disparition du stress du jour " J " et donc plus de détente dans le passage des épreuves, multiplication des situations d'évaluations. Ces points de vue sont en adéquation avec la volonté de plus en plus présente de déresponsabiliser nos étudiants, et de retarder leur entrée dans une vie active et citoyenne, dans un monde toujours plus dur. C'est un choix de société. Nous pourrions citer, entre autres, Platon ...

L'établissement où j'exerce est habilité à la fois pour le CCF et l'examen en mode classique dit " ponctuel " pour un même diplôme de niveau III. J'interviens en tant que membre du jury dans les deux cas, et ce, dans différentes matières. J'ai donc un point de vue global, tout en étant précis et avec une expérience qui s'étale sur une dizaine d'années. Néanmoins, mon devoir de réserve me contraint à rester volontairement général. Précisons cependant que les formations offertes ne le sont que dans moins de dix établissements publics et une petite trentaine au total en France, d'où la nécessité pour les enseignants de se déplacer d'un bout à l'autre du pays.

L'idée fondatrice du CCF, si l'on consulte les textes, est intéressante, car elle met en avant les avantages cités plus haut. **Néanmoins, au jour le jour, l'organisation de telles épreuves reste difficile.** Les plages horaires initiales restent très limitées, et il faut utiliser des plages horaires supplémentaires que l'on se doit d'aménager. Il faut le dire : dans les matières technologiques nécessitant une mise en œuvre pratique (atelier, ...), une évaluation individualisée est impossible à organiser. Sans la possibilité d'aménager un emploi du temps en adéquation, nous ne pouvons pas accueillir seulement une partie du groupe qui nous est confié. A moins de faire du bénévolat ... Sous prétexte que cela fait partie de notre mission ...

Donc, dans tous les cas, la mise en place du **CCF ne rime pas avec économie.**

Alors que, il faut le savoir, **dans le mode ponctuel, les professeurs responsables sont obligés** d'avancer des sommes conséquentes pour faire passer les épreuves lors des déplacements nationaux inter-académiques, voire, au final, **de payer pour travailler !** La faiblesse des prises en charge au niveau national ne nous permet pas de rentrer dans nos frais : nous ne sommes pas remboursés à la hauteur de nos dépenses. Sans compter les moyens préhistoriques et très insuffisants de nos différentes administrations rectorales, parfois même incompréhension, et même jalousie ... Il est de coutume de penser que les professeurs sont des fonctionnaires payés à ne rien faire ...

Un autre danger qui se profile à l'horizon est la perte de la dimension nationale de nos diplômes. Nous sommes, dans mon domaine d'activité, **pressés par une horde d'établissements privés,** vendant des formations à des prix conséquents. Pourquoi, avec la mise en place du CCF, ne pas vendre également un diplôme ? L'évalué l'est obligatoirement par son établissement de formation, et ce dernier n'arrive à vivre que par l'argent du premier ... L'étudiant peut donc arguer le fait qu'il est à l'origine de la formation qu'il a suivie, et donc qu'il mérite de réussir. Ou bien, il peut, par simple clientélisme, demander le remboursement de sa formation puisque les objectifs ne sont pas atteints, mettant en péril la survie de l'école ... Pour l'éventuel employeur qui viendra embaucher cet étudiant, à quoi correspondra le diplôme ? Et le modèle anglo-saxon me direz-vous ...

Tous les collègues membres de jurys terminaux de diplômes nationaux le savent : même en restant dans l'unique forme de passage dite " ponctuelle ", **trop d'établissements de formation privés restent en limite (en dehors ? ...) des lois, en obligeant les collègues à évaluer des candidats qui, sous prétexte d'ignorance, ne remplissent pas complètement les conditions de passage d'examen.** La commission de jury prend du retard, d'autant plus gênant que l'épreuve en question est longue, et sous l'assaut du nombre, finit par céder. Et je ne parle pas des recours à posteriori déposés par de plus en plus de candidats, qui viennent fragiliser encore la sérénité indispensable de la commission d'examen ... Au final, cela fait l'objet d'une remarque lors de la réunion ultime du jury, et des cas identiques se produisent l'année suivante, soit parce que les présidents n'ont pu arriver à convaincre, faute de moyens efficaces, lesdits établissements, soit parce qu'un autre établissement a été créé ...

Les diplômes doivent rester des diplômes d'Etat, appréciés (parfois critiqués) mais surtout **reconnus par tous.** Cette volonté a été le ciment de notre nation, et nous voyons bien arriver dans bon nombre de professions les problèmes dus à leur disparition, ou à leur absence. **L'évaluation ponctuelle faite par plusieurs professeurs qualifiés, associés éventuellement à des professionnels compétents, est gage, autant que faire se peut, de la cohérence du diplôme, et de sa dimension universelle. Même sous l'égide des différents corps d'inspection, la dimension locale de l'évaluation en CCF, pour lequel la commission de jury n'est formée que par un comité restreint, et dont le salaire dépend du résultat de l'évaluation, ne conduira qu'à la disparition pure et simple du diplôme, avec une dépréciation progressive de sa valeur aux yeux du monde professionnel. Et cela est déjà tellement compliqué pour un employeur de faire le choix d'un collaborateur ...**

Antoine BRUN

L'informatique : outil et objet d'enseignement en lycée professionnel tertiaire

Le numérique est omniprésent dans les lycées professionnels tertiaires, à double titre.

- **Ces établissements accueillent en effet un nombre élevé d'élèves handicapés** pour lesquels l'ordinateur constitue depuis longtemps un outil de travail et de communication : jeunes atteints de maladies neurologiques les empêchant d'écrire ou déficients visuels lisant les cours en caractères agrandis, voire braille. Pour ces élèves l'ordinateur constitue un outil précieux, irremplaçable, même s'il est assorti de contraintes pour les équipes enseignantes.

- **Mais l'informatique, au-delà du B2I des collèves, constitue un objet clef d'enseignement dans les lycées tertiaires.** En effet, on y forme des secrétaires, des comptables ou des vendeurs pour lesquels l'informatique est indispensable. On évalue en contrôle en cours de formation la capacité de ces élèves à rédiger un " mailing " (publipostage) ou à enregistrer des opérations comptables. Ces lycées sont donc largement dotés en ordinateurs et logiciels par les régions. Et les élèves y acquièrent de réelles compétences en informatique. Par ailleurs, grâce à un équipement conséquent, l'accès à internet est faci-

lité et permet la mise en place d'échanges épistolaires électroniques avec des établissements étrangers.

Le bât blesse néanmoins fortement car maîtriser le logiciel de " mailing " ne sert à rien quand on est incapable de rédiger une lettre sans y faire une faute d'orthographe par ligne. De même, la maîtrise d'excell et autre tableur est inutile quand on ne maîtrise pas la règle de trois et autres bases qui permettent de construire une formule mathématique. Enfin, en lycée professionnel comme dans tout autre établissement scolaire, **internet** constitue désormais une source d'informations illimitée : mais **cette mine inépuisable suppose pour une utilisation pertinente d'avoir acquis l'esprit critique et les capacités d'analyse nécessaires à la synthèse des données.** Faute de quoi il n'est pas rare qu'un élève plein de bonne volonté vous assène des vérités surprenantes telles que le fait que le premier tramway ait été construit dans une ville minière du fin fond de l'Australie ...

Vous l'aurez compris, l'informatique, avec internet en particulier, constitue un outil formidable à conditions que les savoirs nécessaires aient été transmis aux élèves et assimilés par eux pour un usage optimum. La maîtrise de l'outil ne vaut que si la lecture et le raisonnement préexistent.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

L'enseignement de l'économie en lycée contre un nouveau type de fracture sociale

Il faut donner à " tous les jeunes " des clefs pour comprendre l'environnement économique et éviter un nouveau type de fracture sociale.

Les citoyens de demain pourront, grâce à cet enseignement, mieux comprendre les discours et se forger une opinion par eux-mêmes. C'est pourquoi, il leur faudra maîtriser un minimum les principes de base du système économique actuel.

Ils seront ainsi capables d'analyser et de comprendre les problèmes économiques qui suscitent à l'heure actuelle souvent la peur liée à l'incompréhension de la majeure partie des citoyens.

Fabrice CARETTE

Source : Cahiers économie et gestion N° 105 - mars/avril 2010

Auteur : Jean-Jacques MARCOR, professeur d'économie et de gestion.

Appel à candidature pour SIEGER EN CPC

- Vous lisez avec intérêt nos comptes rendus des réunions de CPC.
- Vous souhaitez participer à l'élaboration des nouveaux référentiels dans les secteurs qui vous concernent.
- Vous voulez échanger avec les représentants des entreprises de votre branche.
- Vous avez envie de faire connaissance avec les inspecteurs généraux. Et vous êtes adhérent du SNALC.

Alors faites acte de candidature auprès de nos représentants nationaux, Anne-Marie LE GALLO-PILEAU et Benoît THEUNIS, ou auprès de votre président académique.

En direct des CPC

Bref Compte rendu réunion de la 10^{ème} CPC du 6 mai 2010 :

Bac pro agenceur

Pour ce qui concerne la **validation du RAP (Référentiel d'Activités Professionnelles) du baccalauréat professionnel agenceur** (le titre exact n'est pas défini, les propositions doivent être faites par les professionnels), M. Gazeau a commencé par présenter le travail réalisé par le groupe de travail et a souligné la présence de nombreux professionnels aux débats.

Il a également précisé que ce bac professionnel avait bien pour vocation de remplacer le BT agencement. Il a également complété son propos en précisant, un peu plus tard, qu'il serait opportun que l'inspection générale rédige une recommandation pour les recteurs afin d'éviter de nouvelles ouvertures qui risqueraient, notamment, de réduire les effectifs des sections de menuisiers agenceurs (production). Il a demandé la possibilité d'avoir la co-signature des professionnels.

M. Gazeau a poursuivi son intervention en précisant un certain nombre de points :

- Pour ce qui concerne l'orientation, le bac professionnel a deux cibles en termes d'activités : la participation à l'étude (le futur technicien sera sur l'ensemble du projet) ; l'organisation et le suivi sur chantier. De ce fait, on ne retrouve pas dans le RAP d'activités liées à la fabrication car ce n'est pas sa fonction première. Un peu plus tard, il a été indiqué que l'activité de réalisation " multi-matériaux " serait essentiellement tournée vers le prototypage. Il devrait d'ailleurs y avoir une épreuve pratique autour de cette activité.

Au terme de sa présentation, un long échange a eu lieu, centré autour de plusieurs idées :

- Pour M. Champion (FFB), ce bac pro est très très ambitieux, voire trompeur pour les professionnels sans explications. Les IEN présents puis Mme Malicot ont rappelé la teneur du RAP, comme une projection des activités possibles pour un titulaire de ce bac dans les 5 ans qui suivent sa réussite au diplôme. D'autres professionnels sont partis dans des digressions, parlant des prétentions des jeunes à la sortie du bac etc ; M. Millereux a émis l'hypothèse d'intégrer, d'une manière plus générale, un module " Intégration dans l'entreprise " ... M. Gazeau a rappelé la possibilité de faire venir en classe des chefs d'entreprise, etc.

Le collègue, Marc Bataille a quant à lui, tenu à préciser une nouvelle fois le problème de la notion de formation en entreprise, qui selon lui n'est pas du tout effective. Pour les représentants professionnels, beaucoup en sont conscients ...

Pour un autre professionnel, le champ des activités de ce bac pro est trop vaste. M. Gazeau a nuancé en précisant la nécessité de replacer par rapport au niveau.

Cette période d'errance passée, la CPC est revenue sur les orientations relatives aux futures compétences de ce bac. M. Astier a indiqué la nécessité de rédiger une note sur les points de vigilance et les spécificités de l'agencement, notamment au regard des coefficients des différentes parties. L'une de ses collègues a insisté sur la nécessité d'une culture esthétique (graphisme, histoire de l'art ...) et technique (multi-matériaux). Il semble que cela soit bien maintenu dans ce nouveau bac pro.

L'un des représentants professionnels a souligné la problématique des devis en indiquant que cela n'était pas du ressort du bac pro. Mme Malicot a noté la nécessité de reprise de la formulation dans le RAP.

M. Walentek et M. Gazeau ont ensuite précisé le planning du groupe de travail qui se réunira en sept, oct. et nov. afin de présenter le bac pro finalisé pour la mi-novembre. Cette certification devrait être effective en 2011.

Dans les questions diverses, ont été abordées :

- **la suppression des BP** : selon Mme Malico, pure rumeur : " A aucun moment, nous n'avons envisagé de supprimer le BP " ;
- **le devenir du BMA** : rénovation prévue, mais la consultation des professionnels a mis en évidence le souhait du maintien d'une identité très forte (arts). Il n'est pas envisagé non plus de changement ;
- **le devenir du bac pro ébéniste** : à voir avec les professionnels. La Chambre d'agencement a souligné la nécessité de cette formation. Une part des professionnels travaillent pour une clientèle haut de gamme ;
- pour ma part, j'ai demandé des informations sur la **publication du BTS DRB au BO** et souligné le problème rencontré dans certaines académies : le choix des élèves a été fait pour le PB A ou B ... Réponse : le BTS DRB sera effectif à la rentrée 2010. Il y a eu du retard mais la publication au B.O. devrait avoir lieu rapidement. Pour eux, l'information a été transmise ... J'ai souligné l'embarras que cela risque d'entraîner.

Une date a été soumise pour la prochaine CPC : le 15 décembre 2010.

Wilfried MARIE

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net (nouvelle garantie) ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM

née **Prénom**

Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Adresse

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Tél. fixe |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Mobile |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Courriel

Corps **Discipline**

Cl norm Hdl Ech. Depuis le |__| |__| |__|

Stagiaire IUFM en situation, ancien grade

TZR (ZR de

CPGE PRAG PRCE STS Section internationale

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice : code |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Nom

|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement l'an prochain.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.
La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € ➔ :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 2 chèques)

Date et Signature (indispensables)

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES classe normale				CERT, P-EPS, PLP, CPE classe normale			
1	69 €	23	91 €	1	69 €	23	88 €
2	69 €	23	104 €	2	69 €	23	98 €
3	159 €	54	167 €	3	139 €	47	141 €
4	179 €	61	183 €	4	159 €	54	153 €
5	199 €	68	201 €	5	169 €	57	162 €
6	209 €	71	214 €	6	179 €	61	171 €
7	219 €	74	227 €	7	189 €	64	180 €
8	225 €	76	240 €	8	199 €	68	192 €
9	230 €	78	253 €	9	207 €	70	203 €
10	235 €	80	266 €	10	213 €	72	215 €
11	240 €	82	277 €	11	222 €	75	233 €
AGREGES hors classe et CHAIRES SUP				CERT, P-EPS, PLP, CPE hors classe			
4	235 €	80	266 €	4	219 €	74	228 €
5	242 €	82	278 €	5	224 €	76	242 €
6	249 €	85	294 €	6	229 €	77	255 €
7				7	235 €	80	267 €
STAGIAIRES IUFM : 69 € Contractuels, Vacat, MA, AEd, MI-SE : 59 €				CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE : 127 €			
RETRAITES : 119 €				NON IMPOSABLE : 127 € (joindre obligatoirement l'attestation)			
PEGC/CE-EPS/Administratifs/INFIRMIER(E)S : nous contacter au www.snalc.fr				Abonnement à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal) : 127 €			

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion** (reçu fiscal et garanties de la GMF vous seront adressés dès enregistrement du présent bulletin).

** Pour comparer : moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complémentaire juridique** (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base :

Réduction couples : – 40% sur cotisation la + élevée –

Réduction CPA et TEMPS PARTIEL : – 25% –

Adhérents Etranger et Outre-mer (avion) : + 20 € .. +

Certifiés BI-ADMISSIBLES : + 7 € .. +

Adhérent bienfaiteur (j'aide le SNALC de €) : +

MONTANT TOTAL de la COTISATION :
(Montant total minimum : 127 €)

Sauf Retraités : 119 €, Stagiaires IUFM : 69 €, Contractuels, Vacat : 59 € ...

Cotisations 2009/2010 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ¹	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Trévisé 75009 PARIS
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
_ _ _ _
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé re-conductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-CSEN - 4 rue de Trévisé - 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le 28 de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 28 septembre au 28 juin),
- le 8 février, sera prélevée en 5 fois (du 28 février au 28 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 28 avril au 28 juin).

Vous recevrez en fin d'année scolaire un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires nationaux et près de 240 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-CSEN (FGAF) est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN (FGAF) porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-CSEN (FGAF) défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, le SNALC est LE syndicat qui assure !